

PricewaterhouseCoopers France

Société à Responsabilité limitée d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables et à la compagnie régionale des
commissaires aux comptes au capital de 86 000 euros
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS : Nanterre 338 683 956

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société à responsabilité limitée PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE en Société par Actions Simplifiée

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL

Siège Social : 11, rue des Laitières – 94300 VINCENNES

Tél : 01 43 74 39 91 - E. Mail : contact@ac-fi.eu

Société à responsabilité limitée d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes au capital de 555.000 €
Membre de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Région Parisienne
RCS : Paris 797 426 228

PricewaterhouseCoopers France

Société à Responsabilité limitée d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes
inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables et à la compagnie régionale des
commissaires aux comptes au capital de 86 000 euros
Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS : Nanterre 338 683 956

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société à responsabilité limitée PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers France,
nous avons établi le présent rapport sur la situation de la société, en application de l'article L
223-43 du Code de commerce

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à
cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au
moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à :

- examiner la situation comptable récente arrêtée au 31 décembre 2025 établie par la
gérance ;
- apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la
détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des
derniers comptes annuels et la date de notre rapport.
- rapprocher cette situation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 et approuvés
par l'assemblée générale des associés.

À la date de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2025, la société présente des capitaux propres au moins égaux au capital social de 86 000 euros. Les principaux agrégats financiers ne font pas apparaître d'éléments de nature à remettre en cause la présentation de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 et de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2025.

Sur la base des travaux décrits ci-dessus, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

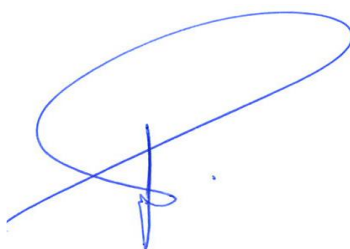
Nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause la valeur des biens composant l'actif social telle qu'elle ressort des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025 et de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, nous n'avons pas identifié d'avantage particulier consenti à des associés ou à des tiers dans le cadre de l'opération de transformation projetée.

Fait à Vincennes, le 11 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Audit Conseil – France International
Soufian MALIK

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small flourish at the bottom.